la cgt CAPGEMINI

JANVIER 2021

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA

FLASH CSE

CAPGEMINI NE CONNAÎT PAS LA CRISE

Nous disions déjà dans notre flash de novembre que Capgemini, et plus particulièrement Capgemini Infra (CIS), échappait en grande partie à la crise économique liée à la pandémie du covid. Et cela se confirme pour CIS. Décembre a été le meilleur mois de l'année 2020. La fameuse « GOP », qui intéresse tant notre direction car elle mesure la « profitabilité », a vu son taux augmenter en 2020 à 6,9 %, contre 6,4 % en 2019. Et le carnet de commandes de CIS s'est accru de 12 % en 2020 par rapport à 2019.

Le DG de CIS remercie les salarié·e·s pour leur «travail merveilleux». Un élu CGT, sûrement facétieux, demande comment il compte les récompenser : est-ce que ce sera comme d'habitude par un gel massif des salaires et la quasi-absence d'augmentations générales, qui se traduisent par une baisse de pouvoir d'achat pour la grande majorité des salarié·e·s ? Silence de la direction...

MAIS LA DIRECTION LA FAIT PAYER AUX SALARIÉ·E·S

Pourtant, la direction a des réponses, qu'elle communique à la reprise de l'après-midi et qui sont communes aux différentes entités de Capgemini France. Les augmentations individuelles hors promotion auront lieu seulement à partir du 1er juillet 2021, et sans rétroactivité au 1er janvier. L'enveloppe des augmentations individuelles sera en baisse (autour de 1,3 % de la masse salariale contre 1,79% l'année précédente). A la CGT, nous défendons des augmentations collectives qui profitent à toutes et à tous, nous ne sommes pas favorables aux augmentations individuelles qui sont à la tête du client et qui profitent en grande partie aux cadres dirigeants. Pour rappel, seulement 35 % des salarié·e·s ont été augmenté en 2019. Pour autant, ces annonces de la direction en disent long sur la politique salariale de l'entreprise.

Cela provoque un fort mécontentement parmi les élu·e·s du CSE. Même le représentant de la CFTC trouve le message de la direction très « négatif ». Chiche que, contrairement aux années précédentes, les autres organisations syndicales ne signent pas l'accord sur les salaires en cours de négociation, ou la direction va proposer quelques miettes de miettes, ben oui, crise économique oblige. Chiche que ces mêmes organisations syndicales proposent aux salarié·e·s, soyons fous, de faire des débrayages pour les salaires... A la CGT Capgemini, nous sommes convaincus que seule la mobilisation des salarié·e·s permettra une répartition des bénéfices qui leur sera moins défavorable. Et nous n'hésiterons pas à prendre nos responsabilités syndicales et à appeler à la grève, avec toutes les organisations syndicales qui le souhaitent, pour des augmentations générales des salaires.

QUI CRÉE LES RICHESSES DANS UNE ENTREPRISE ?

La direction déplore toutefois que le chiffre d'affaires de CIS ait baissé de 5 % en 2020 par rapport à 2019. Un élu CGT fait remarquer que cette baisse du chiffre d'affaires est à relativiser, car elle doit être mis en correspondance avec une baisse des effectifs de l'ordre de 3 %. La direction ne comprends pas la remarque. Pour elle, le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise ne semble pas être le fruit du travail des salarié·e·s, peut-être imagine-t-elle que cela serait du à ses grandes qualités de stratège ou au savoir-faire des commerciaux.

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

#SYNDIQUEZ-VOUS

CGT-CAPGEMINI.FR

facebook.com/CGTCAPGEMINI

@CGT_Capgemini

linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini

@cgtcapgemini

cgt-capgemini.fr / contact@cgt-capgemini.fr

la cgt CAPGEMINI

JANVIER 2021

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA

SUITE FLASH CSE

VIKING : TOUCHÉ COULÉ…

La direction est pressée de boucler son projet de fermeture du site de Viking à Cherbourg. Comme pour les autres fermetures de site prévues par la direction, l'objectif est clairement de faire des économies sur les coûts immobiliers, au détriment des conditions de travail des salarié·e·s, puisque les 50 salarié·e·s Capgemini Infra et les 22 sous-traitant·e·s qui travaillent actuellement à Viking devront aller s'entasser sur le site Capgemini voisin d'Equeurdreville (voir le flash CGT CSEC de janvier).

Dans une déclaration préliminaire, la CGT demande le report de la consultation du CSE. D'une part, **le délai légal minimum de 15 jours entre la remise par l'expert de son rapport et la fin de la consultation du CSE n'est pas du tout respecté** : les élu·e·s ont reçu le rapport d'expertise le vendredi 15 janvier à 17h42 pour un CSE le 21 janvier à 9h. D'autre part, il n'y a vraiment pas le feu au lac, puisque le calendrier, fourni par la direction, indique que la décision de **résiliation du bail n'interviendra pas avant le 30 juin 2021**.

La direction ne réponds pas à la demande de la CGT et fait procéder à la présentation du rapport d'expertise puis aux différentes interventions et questions des élu·e·s sur le sujet. Une heure plus tard, après que plusieurs élu·e·s de différentes organisations syndicales soient revenu·e·s à la charge, elle accepte finalement le report de la consultation. La direction, qui se plaint que les réunions du CSE Infra durent trop longtemps, a fait perdre du temps au CSE Infra. Ce point sera repris à la prochaine réunion en février.

VIDÉOSURVEILLANCE À TOUS LES ÉTAGES

La direction veut installer un système de vidéosurveillance sur les sites de Pessac, Nantes et Montbonnot, pour surveiller les entrées/sorties d'espaces de travail sécurisés destinés à l'extension d'un contrat avec un client. A la CGT, nous sommes par principe contre la vidéosurveillance, qui est le plus souvent inefficace, coûteuse, intrusive dans la vie privée des personnes, mais il existe malheureusement très peu de moyens pour s'y opposer légalement dans une entreprise.

La direction, et cela devient malheureusement une habitude, est incapable de répondre aux multiples questions des élu·e·s. Quel modèle de caméra, quel angle de vue, combien de temps la caméra filme, sur quel réseau est-elle connectée (par rapport aux risques de piratage), pourquoi il y a une caméra à une entrée et pas à une issue de secours ? Comment les salarié·e·s seront prévenue·s de la mise en place ? Comment les élu·e·s peuvent-ils s'assurer que les caméras filment seulement les entrées et les sorties et pas les salarié·e·s à leur poste de travail ? Etc.

La direction se retranche derrière les exigences du client, qui sont « confidentielles ». La seule chose qu'elle dit, c'est Capgemini va payer la facture, pas le client. Des salarié·e·s travaillant déjà sur ce contrat sont actuellement en télétravail : heureusement le client n'a pas demandé d'installer un système de vidéosurveillance à leur domicile.

LE CENTRE DE CYBERSÉCURITÉ À CHERBOURG : UNE FAKE NEWS !

Un autre élu facétieux de la CGT demande à la direction ou en est le grand projet de centre mondial de la cybersécurité à Cherbourg qui avait été annoncé en 2015 par le pdg de Capgemini de l'époque, Paul Hermelin, posant en grande pompe dans les médias avec des politiciens. Il fait remarquer que le site de Viking, situé dans une base militaire, serait bien adapté pour ce type de projet. Pas de réponse de la direction. **Le cabinet d'expertise s'est renseigné, ce projet a été abandonné en catimini dès 2016.**

REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

#TÉLÉTRAVAIL
https://enqueteteletravail.fr/capgemini

CGT-CAPGEMINI.FR

facebook.com/CGTCAPGEMINI
@CGT_Capgemini
linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini
@cgtcapgemini
cgt-capgemini.fr / contact@cgt-capgemini.fr